

AFFAIRE N° 20. - Acquisition d'un terrain de 4 400 m² sis à Saint-François, appartenant à Monsieur Charles HOAREAU, destiné à la création d'un FOYER RURAL.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je crois devoir vous rappeler que, par délibération en date du 17 FEVRIER 1970, autorisation de diligenter la procédure d'acquisition du terrain de Monsieur Charles HOAREAU m'avait été donnée sous réserve d'une diminution du prix proposé à l'origine, soit 7 700 000 Frs CFA.

L'intéressé m'ayant donné son accord pour le prix de 6 900 000 Frs et compte tenu de la situation du terrain en cause, je vous prie de m'autoriser à opérer cette transaction pour la somme de 6 900 000 Frs qui sera prélevée sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.I. pour l'achat de terrains.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Jouis, le 23 Septembre 1970
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: Ch. Tereby
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Verpeux